

Lignes directrices pour mettre en œuvre les Facilités d'appui à l'Innovation Locale (FILs) dans le cadre du projet SULCI-FaNS (Renforcer les capacités locales d'innovation pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle)

Introduction

La Facilité d'appui à l'Innovation Locale (FIL) est un mécanisme de soutien à la recherche et à l'innovation locales menées par les petits exploitants agricoles, qui utilisent des fonds et d'autres formes de soutien qui sont conçues pour être gérées au niveau communautaire. La FIL est conçue pour aider les innovateurs locaux – femmes et hommes – à obtenir l'information, l'assistance technique ou le matériel nécessaires pour mener la recherche et l'innovation dirigées par les agriculteurs en vue d'améliorer les moyens de subsistance locaux et de partager leurs résultats au sein et en dehors de la communauté. Ces directives sont basées sur celles élaborées par Prolinnova–Ghana au cours du projet Proli-FaNS (Promotion de l'innovation locale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle) en 2016–19. Celles-ci – à leur tour – étaient basées sur les expériences de 2009–12 de Prolinnova–Ghana et de quatre autres Plateformes Pays (PPs) de Prolinnova en Afrique dans le cadre du projet FAIR (*Farmer Access to Innovation Resources / Accès des agriculteurs aux ressources pour l'innovation*) mis en œuvre avec un financement initialement de DURAS (Promotion du développement durable dans les systèmes de recherche agricole au Sud) en France et ensuite par la Fondation Rockefeller aux Etats-Unis. L'idée originale d'une FIL était basée sur les expériences faites par Prolinnova-Népal (voir www.prolinnova.net/lisf pour plus d'informations).

Contexte

Dans la recherche participative menée par les agriculteurs et les scientifiques et/ou les conseillers techniques/ « experts », les scientifiques ou « experts » ont tendance à dominer dans l'interaction, car ils cherchent souvent à explorer leurs propres questions et n'accordent que peu ou pas d'attention aux questions des agriculteurs innovateurs ou de la communauté. Dans la plupart des cas, les personnes de l'extérieures veulent que les agriculteurs testent des idées ou "solutions" provenant de la recherche formelle ou d'une intervention dans le cadre d'une intervention d'un projet. Même lorsque certains fonds compétitifs sont disponibles pour la recherche participative (ce qui n'est pas toujours le cas), ils sont généralement gérés ou contrôlés par le

s scientifiques/experts externes. La FIL cherche à changer l'équilibre des pouvoirs dans la prise de décision concernant la recherche agricole locale, de sorte que les agriculteurs et les autres membres de la communauté sont ceux qui décident de ce qui sera recherché, comment et par qui.

Les trois principes centraux des FILs sont les suivants :

- Les ressources sont rendues accessibles directement aux agriculteurs ou aux groupes d'agriculteurs pour la recherche et l'innovation, et non pas l'intermédiaire des organismes de recherche/développement agricole
- Les ressources sont utilisées exclusivement pour l'expérimentation, l'innovation et l'apprentissage par les agriculteurs

- Les agriculteurs et leurs organisations jouent un rôle important dans la gestion et l'allocation des ressources de la FIL.

Comment fonctionne la FIL

Dans chaque site d'apprentissage-action pour SULCI-FaNS, la plateforme multipartite (PMP) facilite et encadre la mise en place et le fonctionnement de la FIL. Elle met en place un Comité de gestion de la FIL, qui inclut les femmes, sur le site apprentissage-action pour décider de l'utilisation de la FIL. Le Comité de gestion pourrait être composé, par exemple, de représentants des agriculteurs (femmes, hommes, jeunes), de chefs traditionnels, de représentants des prestataires de services locaux (par exemple, agriculture, eau, santé, éducation) et, en tant que membre *ex officio*, du coordinateur SULCI-FaNS au niveau du site d'apprentissage-action ou de la PP. Un ou plusieurs membres de la PMP locale peuvent faire partie de ce comité de gestion. Une autre possibilité est qu'une organisation paysanne au site d'apprentissage-action assume le rôle de gestion de la FIL. La PMP locale renforce les capacités du Comité de gestion ou de l'organisation paysanne pour gérer la FIL (voir plus de détails sous « Gestion, Suivi et rapportage de la FIL » ci-dessous).

La procédure générale de fonctionnement d'une FIL est la suivante :

- Le Comité de gestion de la FIL, soutenu par la PMP locale, identifie les critères de sélection des agriculteurs et agricultrices qui recevront un soutien par le biais de la FIL.
- Il lance un appel à propositions ouvert aux agriculteurs dans le site d'apprentissage-action.
- Les agriculteurs (individuels ou groupes) qui souhaitent soumettre des propositions peuvent être assistés par le Comité de gestion de la FIL dans les formuler, en particulier dans le cas des agriculteurs qui ne peuvent pas écrire
- Les agriculteurs/agricultrices (individus ou groupes) soumettent leurs propositions écrites ou orales d'activités de recherche, d'innovation et/ou d'apprentissage.
- Le Comité de gestion utilise ses critères pour sélectionner les candidats qui recevront des fonds ou d'autres formes de soutien de la FIL.
- Il met à la disposition des bénéficiaires les ressources en espèces ou en nature ou une autre forme de soutien demandée par les agriculteurs, par exemple, des tests de laboratoire.
- Les bénéficiaires organisent et dirigent le processus de recherche ou d'apprentissage, éventuellement en collaboration avec des chercheurs, des conseillers techniques ou d'autres experts externes, si cela faisait partie de leur proposition.
- Les bénéficiaires partagent leurs résultats (le processus et les conclusions) au sein de la communauté et, si possible, au-delà de celle-ci.

Dans le cadre du projet SULCI-FaNS, la PMP locale devra décider si seuls les agriculteurs ou les groupes d'agriculteurs dont les innovations ont déjà été identifiées et documentées pour le projet dans les sites d'apprentissage-action pourront demander un soutien de la FIL, ou si la PMP souhaite utiliser un appel ouvert aux propositions de recherche locales pour encourager les nouveaux innovateurs à s'identifier.

Critères possibles pour la sélection des bénéficiaires

Les critères de sélection des propositions seront différents selon les décisions du Comité de gestion mais – sur la base de l'expérience passée – les critères comprennent typiquement certains ou plusieurs des éléments suivants :

- L'idée vient d'un ou de plusieurs membres de la communauté locale, et non de sources extérieures

- L'innovation sur laquelle le candidat se propose de travailler apparaît saine en termes économiques, environnementaux et sociaux
- L'innovation apparaît réalisable pour les petits exploitants agricoles aux ressources limitées, c'est-à-dire qu'elle ne nécessite pas d'intrants externes coûteux ou difficiles à obtenir localement
- La proposition porte sur la recherche et l'apprentissage locaux (et non sur l'investissement par un individu ou un groupe)
- Le candidat est disposé à enregistrer les progrès réalisés et à en rendre compte à la collectivité, et à partager l'innovation encore plus largement avec d'autres.

Particulièrement pour les FILs dans le cadre du projet SULCI-FaNS, les critères suivants devraient également être inclus :

- l'innovation est développée par une femme ou un groupe de femmes ou – si elle est développée par un homme ou un groupe mixte – se concentre sur des activités de femmes et/ou peut être capable de réduire les disparités entre les sexes
- l'innovation a le potentiel d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages de petits exploitants agricoles.

Utilisations possibles de la FIL

Les agriculteurs peuvent demander une subvention de la FIL pour un ou plusieurs des objectifs suivants :

- organiser des visites d'apprentissage ou de partage aux sources d'informations nouvelles (par exemple, des agriculteurs/agricultrices ou des communautés innovantes, des centres de recherche)
- l'acquisition d'équipements ou d'outils spécifiques nécessaires à la recherche et à l'innovation menées par les agriculteurs, par exemple, pour la mesure, l'enregistrement et la documentation
- organiser des événements communautaires pour partager les résultats de la recherche locale avec d'autres agriculteurs
- partager les innovations et les expériences de recherche et innovation menées par les agriculteurs lors de foires, d'expositions, de conférences d'agriculteurs, d'ateliers sur les politiques, etc.
- former d'autres agriculteurs à travailler avec les innovations locales et/ou à mener des recherches dirigées par les agriculteurs
- la couverture des frais de transport des scientifiques ou des conseillers techniques invités par les agriculteurs pour soutenir leurs recherches locales.

Les agriculteurs ou les groupes d'agriculteurs doivent en personne faire une demande de soutien, en remplissant un simple formulaire de demande avec l'aide d'agents de vulgarisation sur le terrain ou de chefs de groupes de paysans alphabétisés.

Gestion, suivi et rapportage sur la FIL

La PMP locale prend des dispositions pour que l'un de ses membres (par exemple, l'ONG facilitatrice du site d'apprentissage-action) ou, s'il est légalement enregistré, une organisation paysanne participant à la gestion de la FIL, ouvre un compte bancaire spécial pour recevoir des fonds de l'organisation hôte de la PP pour le fonctionnement de la FIL. La PMP donne des orientations au Comité de gestion de la FIL tout au long du processus d'élaboration des critères de sélection des bénéficiaires de subventions qui sont pertinents au niveau local et de l'accord sur la manière

d'enregistrer et de rendre compte de l'utilisation de la FIL et sur la manière de suivre et d'évaluer les résultats des activités soutenues.

Il aide le Comité de gestion à concevoir des formulaires simples pour la demande de subvention, le traitement des demandes, le décaissement des ressources aux bénéficiaires, et le rapport sur le processus et les résultats. Le point focal pour le suivi et l'évaluation (S&E) du projet SULCI-FaNS sur le site d'apprentissage-action travaille en étroite collaboration avec le Comité de gestion pour l'encadrer dans le S&E de la FIL.

Le Comité de gestion est responsable de la présentation de rapports narratifs et financiers trimestriels sur la FIL à l'organisation hôte de la PP ainsi qu'à la communauté locale. Les membres du Comité et les bénéficiaires de subventions doivent également partager des informations sur les résultats des activités soutenues par la FIL et les expériences de gestion de la FIL lors des ateliers de révision et de planification du projet et des événements publics dans la communauté et au-delà.

Pour assurer la durabilité de ce mécanisme de soutien à la recherche, à l'innovation et à l'apprentissage menés par les agriculteurs, les Comités de gestion, les PMP locales, le coordonnateur de la PP et le Comité National de Pilotage de chaque pays chercheront des moyens de générer des ressources qui pourront être mises à la disposition des FILs à l'avenir, c'est-à-dire après la fin du projet SULCI-FaNS. Ils s'inspireront des expériences d'autres PPs qui ont essayé de soutenir leurs FILs par la création de fonds renouvelables, la mise en relation avec des fonds d'innovation nationaux ou décentralisés, le développement d'entreprises sociales communautaires pour générer des fonds, etc.